



Succession en Angleterre

Par **Oliver444**, le **14/03/2022 à 16:31**

Bonjour, Mon amie, qui est d'origine Ukrainienne, s'est mariée à un Anglais il y a une vingtaine d'années, ils ont eu une fille ensemble qui a 18 ans qui suis des études à Oxford (1ère année de médecine). Elle vit en Angleterre et a perdu son mari, décédé accidentellement il y a une dizaine d'années. Il n'a pas laissé de testament et possédait un domaine (habitations et terrain) d'une valeur estimée à 5,3 millions de livres sterling. Ce domaine est disputé par les 2 frères et la soeur du défunt qui veulent obtenir la totalité du bien sans même penser à mon amie et à sa fille de 18 ans. L'affaire dure depuis le décès, chaque partie ayant fait appel à un avocat. Celui de mon amie lui a dit qu'au regard de la loi, elle doit gagner cette affaire et qu'il est prêt à aller devant la cour suprême s'il le faut. Cependant, il réclame à mon amie 30% de ses honoraires pour s'occuper du dossier ce qui représente environ 18000 livres sterling, elle a réussi à économiser 2000 livres pour l'instant, elle a un emploi mais élève seule sa fille. J'aimerais connaître les solutions pour faire avancer le dossier car je pensais que les 30% pouvaient être retirés du montant de l'héritage mais d'après mon amie, elle est obligée de les régler pour ouvrir le dossier. Je vous remercie pour votre aide. Cordialement,

Par **amajuris**, le **14/03/2022 à 16:57**

bonjour, experatoo est un site de droit français, votre question concerne le droit anglais, votre amie doit trouver un site de conseils juridiques de droit anglais. En France, tant que les héritiers ne sont pas d'accord, personne ne peut toucher une part d'héritage. Imaginez que votre amie prenne 18000 livres sur l'héritage et qu'elle perde le procès, elle fait comment pour rembourser les héritiers. Si l'avocat était si sûr de gagner, il ne demanderait pas une avance si importante. J'ai trouvé le lien ci-dessous: [la succession sans testament en](#)

